

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 mai 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Soings-en-Sologne s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Lionnel PICHON, Maire, pour une réunion ordinaire.

Présents : Mmes et MM. Lionnel PICHON, Clotilde LOISON, Karine MONIERE, Jean-Luc BRINET, Maryline GENERO, Christophe LAURENT, Marie LE GARREC, Etienne GAULTIER, Astrid DEVOUCOUX, Pascal JOUSSELIN, Christelle GIRARDEAU, Ludovic CARTIER, Katy PERONNET, Bastien CARPENTIER, Sébastien MORISSEAU, Clara Rodrigues, Christophe MARTIN, Dany JOUSSELIN
Absents : Jean-Loup GIMENEZ, pouvoir à Sébastien MORISSEAU

Secrétaire de séance : Clotilde LOISON

Date de convocation : 13 mai 2026

Tarifs des chalets pour 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les tarifs suivants :

Du 01/01/2026 au 30/04/2026

1 semaine : 162€

2 semaines : 272€

3^{ème} semaine et suivantes : 139€

2 nuits : 61€

Nuit supplémentaire : 29€

Du 01/05/2026 au 31/08/2026

1 semaine : 410€

2 semaines : 696€

3^{ème} semaine et suivantes : 278€

2 nuits : 142€

Nuit supplémentaire : 61€

Supplément animaux (1 par chalet) : 30€ semaine. Caution : 200€/logement + 300€ par animal

Supplément chauffage électrique : 5,30€/jour d'octobre à avril, 3,20€/jour de mai à septembre. Taxe de séjour à régler sur place : 0.55€/personne/jour (tarif indicatif, susceptible de modifications)

Pendant les vacances scolaires, séjours à la semaine uniquement pas de cours séjours.

Location au mois pour loger des travailleurs saisonniers :

- 795.00€ du 1^{er} janvier au 30 avril 2026
- 540.00€ du 1^{er} mai au 30 septembre 2026
- 795.00€ du 1^{er} octobre au 31 décembre 2026

Du 01/09/2026 au 31/10/2026 :

1 semaine : 283€

2 semaines : 481€

3^{ème} semaine et suivantes : 191€

2 nuits : 97€

Nuit supplémentaire : 42€

Du 01/11/2026 au 31/12/2026

1 semaine : 162€

2 semaines : 272€

3^{ème} semaine et suivantes : 139€

2 nuits : 61€

Nuit supplémentaire : 29€

Fait et délibéré en séance
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Lionnel PICHON

La secrétaire de séance,
Clotilde LOISON

Certifié exécutoire après dépôt

En Sous-Préfecture le 8/6/2026

Et publication le 8/6/2026

Le maire,

Lionnel PICHON

